

Déclaration CFDT-VNF au Conseil d'Administration du 28 juin 2023

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Administrateurs,
Mesdames et Messieurs de la Direction,
Cher(e)s collègues,

Le gouvernement, par l'intermédiaire du Ministre de la Transformation et de la Fonction Publique Stanislas GUERINI, a fait plusieurs annonces que nous ne reprendrons pas dans cette déclaration afin de ne pas l'alourdir. Pour autant, nul doute que vous en ayez connaissance. Indépendamment de celles-ci, qui étaient nécessaires et qui restent très en dessous des attentes légitimes des agents, il perdure un sujet dont le Conseil d'administration doit se saisir ! C'est la question que nous pourrions appeler, **la question qui fâche : qui paye ?**

Pour l'année 2022, VNF a dû absorber sur ses propres réserves le coût des 3,5% de revalorisation du point d'indice. Cette mesure reste insuffisante à titre individuel au regard de l'inflation d'autant plus que ce ne sont pas les plus petits revenus qui en bénéficient le plus. Toutefois, si cette revalorisation du point d'indice n'aurait pas dû être la seule mesure, il n'en demeure pas moins qu'elle a eu un coût important à l'échelle de VNF. Au travers un budget rectificatif, VNF a dû puiser dans ses fonds propres pour permettre la jonction avec sa masse salariale gelant ainsi des négociations en cours pour lesquelles initialement le coût financier était budgété.

Qu'en sera-t-il cette année avec les nouvelles annonces gouvernementales ? D'ores et déjà nous savons, tout comme vous, que cela nécessitera sans surprise un budget rectificatif lors d'un prochain conseil d'administration. Vous nous rappellerez certainement que la masse salariale de VNF a été abondée cette année par l'Etat pour tenir compte des 3,5% intervenus en juillet 2022. Nous vous rappellerons à notre tour que VNF a dû l'assumer pour la période de juillet à décembre 2022 pour une somme de plusieurs millions d'euros.

Pour cette année, au regard des annonces et du calendrier de mise en œuvre et sous réserve du chiffrage final de la direction, nous estimons que la dépense sera de l'ordre d'au moins 3,5 millions d'euros pour la masse salariale et environ 500 000 € pour son budget de fonctionnement impacté lui aussi par la revalorisation des frais de missions et de trajets.

Cette année, si une nouvelle fois VNF doit s'organiser pour absorber cette nouvelle dépense en puisant sur ses fonds de réserve, cela gèrera-t-il les négociations en cours sur de nombreux sujets tout comme les revendications en attente et cela malgré leurs légitimités ? Si tel est le cas, comprenez que la situation n'est ni acceptable ni durable pour **la CFDT-VNF** !

La CFDT-VNF demande que l'Etat abonde dès cette année la masse salariale de l'établissement à hauteur des annonces faites. La CFDT-VNF demande également la revalorisation des titres restaurant à hauteur de 9 € ce qui, au regard de l'inflation sur les produits alimentaires oscillant entre 15 et 20%, est désormais urgent.

En parallèle, **la CFDT-VNF** demande que le budget rectificatif prenne en compte la nécessité de revoir celui alloué à l'action sociale. En effet, outre le fait que ce budget reste faible au regard des sommes minimales prévues dans le code du travail pour l'action sociale dans le secteur privé, ces budgets deviennent intenable avec l'inflation croissante de ces deux dernières années.

À la suite de nos interventions au dernier conseil d'administration, le Président a proposé aux tutelles de rencontrer les administrateurs représentant les personnels pour approfondir les échanges sur plusieurs sujets survolés en séance, notamment le retour sur les contrats canaux, sur la revoyure du COP et du pacte social attendant. Nous le remercions pour cette proposition ainsi que tous les participants représentant la direction et nos tutelles.

Pour autant, force est de constater deux grands absents que nous aurions souhaité présents, ces derniers étant à l'origine de nombreux arbitrages et parfois même des blocages ! Nous parlons bien entendu des représentants de Bercy et de la DGAFP qui sont souvent, par leurs arbitrages, à l'origine de nombreuses tensions dans le dialogue social de VNF.

La répétition fixant la notion, une nouvelle fois, nous rappelons en leur présence, la nécessité de lever le blocage qui empêche la mise en place d'un accord négocié par la direction générale avec les organisations syndicales de l'établissement à savoir : l'accord d'intéressement. **La CFDT-VNF** rappelle une nouvelle fois l'urgence de la réforme des rémunérations et des carrières dans la fonction publique si le souhait n'est pas d'avoir à terme une fonction publique désertée et dépourvue de toutes compétences faute d'être en connexion avec la réalité du marché du travail.

A ce titre, comment ne pas mettre en évidence l'insuffisance des revalorisations, particulièrement des entrées de grilles mais par ricochet de l'ensemble des grilles, quand on constate qu'avec les 9 points supplémentaires pour les grilles C1 et B1, les agents en C1 qui sont promus C2, bénéficieront d'un maintien indiciaire sur une bonne partie de leur évolution en C2 et des effets de leur promotion une fois seulement arrivés au niveau de l'échelon 7 ou 8 de C2. **Est-ce cela un déroulé de carrière dans la fonction publique ?**

Oui ces sujets ne sont pas à la main de VNF et **la CFDT-VNF** souhaite que cette réforme ne soit pas un nouveau « pétard mouillé » dans les négociations qui vont s'ouvrir au bon niveau. Pour autant, au regard de ces annonces et de l'insuffisance de celles-ci, il est primordial que la direction de VNF mobilise des moyens complémentaires pour agir sur les leviers qui sont les siens.

Toujours dans l'esprit de répéter jusqu'à être entendus ou d'obtenir un entretien avec les décideurs ou mieux encore des résultats, nous rappelons à l'heure où le **Contrat d'Objectif et de Performance** de VNF fait l'objet de nouvelles discussions, qu'il est urgent d'infléchir et même d'inverser les tendances décroissantes des plafonds d'emplois de VNF. Avec ces baisses anticipées au projet de modernisation de nos ouvrages et de l'automatisation, avec la triple contrainte stérile et énergivore sur les plafonds d'emplois (ETP / ETPT / masse salariale) VNF et ses services ne peuvent plus fonctionner ni tenir leurs objectifs notamment sur la continuité de service et la gestion hydraulique.

Nous sommes au milieu de l'année et VNF est déjà en incapacité de répondre à l'ensemble des besoins de base ! Là encore la pression qui en découle, le stress et la charge mentale qui pèsent sur les personnels ne sont plus supportables en l'état et faute d'en prendre conscience, le risque s'accroît !

De la même façon, il n'est plus admissible de faire perdurer plus longtemps l'absence de visibilité sur le maintien de rémunération dans le cadre des réorganisations liées au COP. Une prolongation de l'Indemnité Compensatrice Temporaire (ICT) renouvelée tous les 6 mois sans aucune certitude qu'elle le soit dans la durée quand, en parallèle les réorganisations se poursuivent, n'est plus acceptable. Comment mobiliser le personnel quand le risque est qu'au final leurs revenus baissent alors que ces

derniers ne sont déjà pas très haut ? Faut-il rappeler que la majorité des emplois VNF relève de la catégorie C exploitation, population pour laquelle l'indemnitaire compose une partie importante de leur rémunération ?

La CFDT-VNF demande une clarification et une visibilité sur le long terme et non des reconductions tous les 6 mois. Nous saurons prendre nos responsabilités, charge au ministère de prendre les siennes !

Enfin et pour conclure cette déclaration, Mesdames et Messieurs les administrateurs, nous savons que vous n'êtes pas friands de l'exercice des déclarations préalables et qu'il est parfois difficile de capter votre attention tout au long de celles-ci. Pour autant, nous vous demanderons un effort supplémentaire pour ce dernier passage.

La CFDT-VNF se félicite qu'enfin le déplafonnement de la redevance hydraulique s'opère. C'est une ressource importante pour notre établissement, pour son autonomie et pour les enjeux qui sont devant nous. Nous notons une croissance de celle-ci sur les 4 prochaines années à un rythme qui nous paraît acceptable au regard des coûts induits sur l'utilisateur final.

Néanmoins, nous exprimons une forte inquiétude sur le fait que cette trajectoire soit tenue dans la durée des 4 ans, celle-ci donnant lieu à une nouvelle discussion dans le cadre du Projet de Loi de Finances (PLF) et à un passage dans cette instance chaque année.

VNF a besoin d'une visibilité certaine pour lancer des projets et des investissements qui ont une portée qui va bien au-delà d'une année.

Avant que le Président ne nous le rappelle, nous savons que nous aurons l'occasion d'entendre votre réaction et d'échanger plus en détail dans le point prévu à cet effet dans l'ordre du jour. Pour autant, au travers cette déclaration, nous voulions marquer la position de **la CFDT-VNF** et interpeller à nouveau les tutelles de l'établissement pour que ce message et cette demande de visibilité et d'engagement sur les 4 ans à venir soit relayée au bon niveau et auprès de chacun des contributeurs de cette avancée certaine.

Merci pour votre attention.

**Les représentants CFDT-VNF
au Conseil d'Administration**